

AFFAIRE No 16

ATELIERS-RELAIS DE MONTGAILLARD

FIXATION DU PRIX DE LOCATION

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 18 mars 1987 (affaire no 7), vous avez approuvé le projet de construction de 200 m<sup>2</sup> d'ateliers-relais (deux modules de 100 m<sup>2</sup>) dans la Zone Artisanale de Montgaillard, suivant le modèle déjà réalisé à Chemin Finette et à Patates-à-Durand, conçu par le Groupement CHANE-TUNE / DELTA INGENIERIE.

Aujourd'hui, les travaux sont achevés et réceptionnés, et leur coût final, raccordés aux réseaux, est de 872 000 F.

Il est donc possible de procéder à la commercialisation de ces nouveaux ateliers.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- de vous prononcer sur le prix de location proposé, de 21,80 F par mètre carré et par mois ;
- de m'autoriser à classer ces bâtiments dans le domaine public communal, de par leur caractère public de relais aux entreprises.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Economiques

La Commission précise qu'avec ces deux nouveaux ateliers-relais à Montgaillard, la Commune dispose au total de soixante-quatre ateliers-relais de 100 m2 sur son territoire.

Elle est favorable au loyer proposé.

Commission des Finances

Elle est favorable.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

